Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901581-20251210-D2025139-DE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

N° Acte : **2025-Délib-139-CM 10/12/2025**	Classification **: 7.1 Décisions budgétaires**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 23

***Objet* : Révision des loyers communaux 2026**

L'An deux mil vingt-cinq le dix du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul STANZEL, Maire.

Etaient absents : M. Erwan SEZNEC ; Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC ; M. Thomas JONCOUR ; M. Fabrice FABRIANO ; M. Christian DURAND (procuration à M. Jean-Paul STANZEL) ; M. Yves CAPITAINE et M. Éric RAPHALEN.

Secrétaire : Mme Estelle GUICHAOUA.

Comme chaque année, il est proposé la révision des loyers et charges des logements communaux à compter du 1er janvier 2026 (selon le dernier indice de référence des loyers connus-3ème trimestre 2025-Ref. INSEE).

	2022	2023	2024	2025	Proposition 2026
Loyer	238,9	247,2	255,8	264,8	274,0
Révision (IRL)	*0,83%*	*3,49%*	*3,49%*	*2,47%*	*0,87%*
Charges de chauffage par m2	17,3	17,9	18,6	19,0	19,2
%/n-1	*0,83%*	*3,49%*	*3,49%*	*2,47%*	*0,87%*

Vu l'avis favorable de la commission *« Finances, travaux et vie économique »* du mercredi 26 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité, DÉCIDE :**

D'APPROUVER la révision des loyers au 1er janvier 2026 comme mentionnée ci-dessus.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Jean-Paul STANZEL

La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification